Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 26

OBJET :

Modification de la délibération n° 2022/09/323 du Conseil municipal du 15 septembre 2022, fixant les tarifs des parcs de stationnement publics "Cambrelang" et "Gare"

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le deux juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, M. Didier LE COZ, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI, M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, M. Jean-Moïse VENEROSY, M. Jean-Paul REGEASSE, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, M. Gérard BOUTHIER, Mme Audrey WACQUIEZ, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, M. Jérôme RITTLING, M. Romain SARRASIN, M. Bérenger CERNON, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Jocelyne FALCONNIER donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
Mme Laëtitia DOROT donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
Mme Dominique RENONCIAT donne pouvoir à Mme Vannina ETTORI
Mme Carole PELLISSON donne pouvoir à M. Didier LE COZ
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à M. Gilles CARBONNET
Mme Fabienne MEURICE donne pouvoir à M. Jérôme RITTLING
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à M. Jean-Claude LE ROUX

Absente excusée :
Mme Victoire REFALO

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ROBILLARD

Reçu en préfecture
le 13/06/2023
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20230609-lmc17797H1-DE

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

DELIBERATION N° 2023/06/437

OBJET : Modification de la délibération n° 2022/09/323 du Conseil municipal du 15 septembre 2022, fixant les tarifs des parcs de stationnement publics "Cambrelang" et "Gare"

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022/09/323 du Conseil municipal du 15 septembre 2022 fixant les tarifs des parcs de stationnement publics « Cambrelang » et « Gare »,

VU la délibération n° 2022/10/342 du Conseil municipal du 27 octobre 2022 modifiant lesdits tarifs,

CONSIDERANT, qu'au centre-ville de Yerres, se concentrent de nombreux commerces de proximité, ainsi que la tenue d'un marché forain deux matinées par semaine, qui génère une forte affluence,

CONSIDERANT, qu'afin de libérer des places de parking en extérieur pour faciliter le stationnement sur une courte durée, l'accès au parking « Cambrelang » étant gratuit les deux premières heures, la Municipalité souhaite revoir le tarif mensuel d'abonnement appliqué aux commerçants,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

ABROGE le tarif mensuel d'abonnement « Commerçant » au parking « Cambrelang » de 25 euros, fixé par la délibération n° 2022/09/232 du 15 septembre 2022, susvisée,

FIXE ledit tarif à 12,50 euros par mois.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le **13/06/2023**
et de la publication le **13/06/2023**
Le Maire,

Reçu en préfecture
le 13/06/2023
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20230609-lmc17797H1-DE